

## Les EPIC

### Principes d'organisation et présentation

Les établissements publics à caractère industriel et commercial produisent et, éventuellement, commercialisent des biens et services.

On dénombre actuellement 9 EPIC au sein de l'administration de la Polynésie française.

#### **Liste des établissements publics à caractère industriel et commercial et leurs objets, au 31 décembre 2022**

Nom de l'établissement	Sigle	Textes constitutifs	Objet
Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva	<b>EGAT</b>	Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985	Réalisation d'études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et adoption des plans d'aménagement ;  Mise en valeur du patrimoine dont il a la charge
Etablissement public Vanille de Tahiti	<b>EVT</b>	Délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 Arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003	Production, recherche-développement, transformation, contrôle de la qualité, commercialisation et promotion de la vanille
Groupement des établissements pour la formation continue	<b>GREP FOC</b>	Délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003 Arrêté n° 1179 CM du 14 août 2003	Formation continue et promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, en réponse aux demandes des entreprises, des collectivités, des services publics ou des particuliers
Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai	<b>ICPF</b>	Délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 Arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021	Centre référent expert dans le domaine du cancer en Polynésie française, notamment en observant la maladie, en améliorant la prise en charge globale des malades atteints du cancer au plus près de leur domicile, en développant la recherche, l'enseignement et la formation, ainsi qu'en mutualisant les moyens techniques et coordonnant les acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre le cancer en Polynésie française
Institut Louis Malardé	<b>ILM</b>	Délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 Arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 modifié	Prestations de service et actions propres à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel Recherche en lien avec la politique de santé, la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel dans la perspective du développement durable de son économie Participation aux actions de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies et à la veille sanitaire

Office polynésien de l'habitat	<b>OPH</b>	Délibération n° 79-22 du 1 <sup>er</sup> février 1979 Arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000	Développement de l'habitat, en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, par la construction, l'implantation, la réhabilitation, la réparation de tout immeuble individuel ou collectif ou de toute opération d'habitat comportant des logements collectifs ou individuels, par l'achat, la vente, la prise à bail, la location ou toute autre forme juridique
Office des postes et télécommunications	<b>OPT</b>	Délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 Arrêté n° 1891 CM du 20 décembre 2012	Exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication
Port autonome de Papeete	<b>PAP</b>	Délibération n° 62-2 du 5 janvier 1962 Arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997	Réalisation, entretien, gestion de tous ouvrages publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; création et gestion de tous services publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; police du port ; promotion des trafics dans le secteur de la croisière, de la plaisance et du yachting de luxe
Grands projets de Polynésie	<b>G2P</b>	Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 Arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013	Réalisation des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique pour son compte, soit pour le compte de la Polynésie française ou de ses établissements publics